

## Avertissement sur les risques liés à l'investissement

**Nous proposons une vaste gamme de produits financiers, chacun présentant ses propres risques et avantages. Ce document vous fournit une description générale sur la nature et les principaux risques des produits financiers disponibles via Swissquote Bank Europe SA, ainsi qu'une description générale des risques inhérents à toute activité de trading.**

Si vous avez des questions concernant les risques et les caractéristiques de ces produits, nous vous recommandons de prendre conseil auprès d'un professionnel.

Veillez noter que la performance des produits financiers présentés ci-après n'est pas garantie et que leurs cours peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

MiFID (Markets in Financial Instruments Directive) est une directive européenne entrée en vigueur en novembre 2007, qui vise à renforcer la protection des investisseurs et à améliorer le fonctionnement et la transparence des marchés financiers.

Nous vous fournissons uniquement un service d'exécution et n'offrons aucun conseil en investissement. Aussi, si nécessaire, nous recommandons de consulter des conseils fiscaux, comptables et juridiques concernant tous investissements potentiels. Nous n'effectuerons aucun test d'évaluation (suitability test) pour les instruments proposés. Vous devez donc vous familiariser avec la nature et les risques de ces produits financiers (voir les sections 1, 2 et 3) et les risques généraux liés à l'activité de trading (voir la section 4).

Toutes les décisions d'investissement vous reviennent et vous êtes seuls responsable des pertes et gains réalisés sur votre compte.

Produits non complexes selon MiFID	Produits complexes selon MiFID	Produits en dehors de MiFID	Risques généraux liés à l'investissement
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Actions*</li> <li>■ Titres de créance simples (obligations)*</li> <li>■ Produits de placement collectif (OPCVM**)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Bons de souscription</li> <li>■ Echanges de bons de souscription de gré à gré</li> <li>■ Instruments dérivés titrisés</li> <li>■ Contrats de différences (CFD) y compris ceux sur devises (FOREX)</li> <li>■ Instruments d'emprunt convertibles</li> <li>■ Transactions de gré à gré (OTC)</li> <li>■ ETP (Exchange Traded Products)</li> <li>■ Droits non libérés</li> <li>■ Contrats à terme (Futures)</li> <li>■ Options sur contrats</li> <li>■ Prêts Lombard/Crédit Lombard</li> <li>■ Produits à effet de levier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Avoirs Digitaux</li> <li>■ Métaux précieux adossés physiquement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Variations des valeurs liquidatives</li> <li>■ Economie / Pays / Transfert</li> <li>■ Liquidité et volatilité</li> <li>■ Inflation</li> <li>■ Execution</li> <li>■ Marchés étrangers et Marchés émergents</li> <li>■ Devises et Risque de change</li> <li>■ Effet de levier / Transactions financées par un prêt (Crédit Lombard)</li> <li>■ Protection des chambres de compensation</li> <li>■ Informations</li> <li>■ Introductions en bourse (IPO) / Nouvelles émissions</li> <li>■ Négociation électronique</li> <li>■ Surveillance des positions ouvertes</li> <li>■ Contrepartie et Solvabilité de l'émetteur</li> <li>■ Conflit d'intérêts</li> </ul>

\*Négociables sur un marché réglementé ou sur un marché équivalent d'un pays tiers ou un MTF (plateforme multilatérale de négociation), à l'exception des instruments financiers intégrant un produit dérivé ou comprenant une structure qui complexifie la compréhension du risque par le client.

\*\*Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), à l'exception des OPCVM structurés.

## 1. Produits non complexes selon MiFID

### 1.1. Actions

#### Nature

Les actions, également dénommées titres, représentent une part du capital social d'une société. L'étendue de votre participation au capital d'une société dépend du nombre d'actions que vous détenez par rapport au nombre total d'actions en circulation. Certaines actions sont échangées sur les marchés boursiers et leur valeur peut fluctuer en fonction des conditions du marché. Seules les actions cotées sur un marché réglementé ou un marché équivalent (à l'exception des produits dérivés) peuvent être classées comme des instruments financiers non complexes.

#### Principaux risques

Les participations en actions non cotées ou en actions de petites entreprises présentent un risque accru de pertes lors de la vente ou de l'achat de ces actions. L'écart entre le prix d'achat et le prix de vente de ces actions peut en effet être important. Si vous devez les vendre immédiatement, vous risquez de recouvrer un montant sensiblement inférieur à celui initialement investi.

Les actions de sociétés présentes sur des marchés émergents peuvent être plus difficiles à vendre et à acheter que celles des entreprises implantées sur des marchés plus développés, également soumises à une réglementation plus stricte que les premières.

Concentrer ses investissements dans un secteur spécialisé est considéré comme une stratégie plus risquée, en raison de l'exposition centrée sur le secteur de marché concerné et d'un plus grand risque de volatilité.

### 1.2. Produits de placement collectif

#### Nature

Les produits de placement collectif englobent les sociétés d'investissement, les fonds de placement, les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), les fonds de placement immobilier et les ETF (Exchange Traded Funds, fonds indiciaires cotés) « agréés » conformément aux directives des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM). Ces instruments permettent d'investir des actifs en titres d'émetteurs ou en numéraire, en fonction des règles propres à chacun d'entre eux.

Les sociétés d'investissement et les fonds de placement immobiliers sont des sociétés cotées dont les actions sont échangées en Bourse, contrairement aux fonds de placement et aux SICAV qui sont échangés par les gestionnaires de fonds.

Les sociétés d'investissement et les fonds de placement immobiliers peuvent se négocier contre une prime ou une décote, en fonction de la valeur cumulée de leurs investissements

sous-jacents, selon la demande pour ces actions. La valeur des fonds de placement et SICAV est, en général, calculée quotidiennement à l'aide d'une formule préétablie reposant sur la valeur des actifs nets après déduction des frais.

Certains produits de placement collectif sont axés sur un pays ou un secteur spécifique. Il convient dans ce cas de lire attentivement la documentation relative aux caractéristiques de ce type de produits avant de prendre une décision d'investissement.

Seuls les produits de placement collectif reconnus comme des OPCVM (à l'exception des OPCVM structurés) peuvent être classés comme des instruments financiers non-complexes.

#### Principaux risques

Comme pour les titres individuels, la valeur des investissements peut fluctuer et vous pourriez ne pas recouvrer la totalité du montant investi initialement.

Les revenus obtenus dans le cadre d'un placement collectif sont susceptibles de varier en fonction des dividendes ou des intérêts sur les investissements sous-jacents et peuvent donc également fluctuer à la hausse comme à la baisse.

Les produits de placement collectif orientés vers un pays, un secteur ou un segment de marché spécifique peuvent afficher une volatilité plus importante que ceux destinés au marché au sens large et doivent par conséquent être considérés comme plus risqués que les produits de placement collectif plus courants.

En tant que client particulier résidant dans l'Espace économique européen, vous recevrez les documents d'informations clés pour l'investisseur et/ou les prospectus simplifiés concernant tous les produits de placement collectif agréés par les OPCVM que nous proposons. Ces documents seront disponibles sur notre site Internet dans le cadre des opérations de trading. Vous devez les lire attentivement avant d'acheter des produits de placement collectif, car ils contiennent des informations détaillées concernant les risques spécifiques associés à chaque produit. Il vous incombe de veiller à bien comprendre les informations fournies dans les documents mis à votre disposition. En cas de doute, veuillez prendre conseil auprès d'un professionnel.

### 1.3. Titres de créance simples (obligations)

#### Nature

On peut généralement s'attendre à ce que la valeur des titres de créance simples (ou « Obligations ») soit plus stable que celle des actions. Toutefois, dans certaines circonstances, en particulier lorsque les anticipations de taux d'intérêt changent, la valeur de la plupart des obligations est également impactée. Le plus souvent les obligations sont acquises pour fournir un rendement fiable ou une source régulière de revenus jusqu'à

leur maturité. Seules les obligations (ou autres titres de créance) pouvant être échangées sur un marché réglementé de l'Union européenne ou un marché équivalent peuvent être classées comme des instruments non complexes, à l'exception de celles intégrant un produit dérivé ou comprenant une structure qui complexifie la compréhension du risque par le client.

### Principaux risques

Plusieurs facteurs peuvent avoir un effet défavorable sur la valeur d'une obligation, tels que : la note de crédit de l'émetteur, qui reflète l'opinion de l'agence de notation sur la situation financière de l'émetteur de l'obligation pour rembourser le montant dû à l'échéance ; les attentes du marché concernant

les futurs taux d'intérêt et d'inflation ; le montant de l'intérêt dû (le coupon) ; la durée avant que le titre de créance n'arrive à échéance ; et/ou le rang de priorité d'une obligation au sein de la structure du capital d'une société, et la qualité de tout titre disponible. Les obligations émises par des gouvernements ou des organes supranationaux sont généralement des investissements présentant un risque moins élevé, alors que les risques d'autres titres de créance (tels que ceux des marchés émergents ou des émetteurs privés) peuvent fortement varier. Par exemple, si un émetteur présente des difficultés financières, il y a un risque accru qu'il ne puisse pas respecter ses obligations de remboursement. Dans ce cas, aucun capital, ou très peu de capital, peut être recouvré et obtenir tout remboursement demande beaucoup de temps.

## 2. Produits complexes selon MiFID

Les produits présentés dans cette section sont des instruments complexes et vous devez vous assurer de bien comprendre leur nature et leur niveau de risque avant de traiter ce type de produits. Vous devez également avoir la certitude que ledit produit vous convient, en tenant compte de vos connaissances et de votre expérience d'investisseur. Même si ces produits peuvent être utilisés pour gérer les risques d'investissement, certains d'entre eux ne conviennent pas à de nombreux investisseurs. En cas de doute, veuillez prendre conseil auprès d'un professionnel.

Il existe de nombreux instruments complexes présentant chacun des niveaux de risques différents. La décision d'effectuer des opérations de trading avec ce type d'instruments ne doit être prise qu'à condition de bien comprendre les points suivants :

### 2.1. Bons de souscription - Warrants

#### Nature

Un bon de souscription confère pour une durée limitée le droit de souscrire des actions, des obligations, des titres d'emprunt ou des obligations d'État et peut être exercé contre l'émetteur initial des titres sous-jacents. Il existe d'autres instruments également appelés bons de souscription, mais qui sont en réalité des options (les « bons d'option », ou « covered warrants », accordant par exemple le droit d'acheter des titres à une personne autre que l'émetteur initial).

#### Principaux risques

Il convient de noter qu'un mouvement relativement minime du prix du titre sous-jacent se traduira par un mouvement important (qu'il soit favorable ou défavorable) du cours du bon de souscription. Le cours des bons de souscription peut par conséquent être volatil.

Le droit de souscription conféré par un bon de souscription est généralement limité dans le temps. Cela signifie que si l'investisseur ne parvient pas à exercer ce droit au cours de la période prédéfinie, l'investissement perd alors sa valeur. Il est donc essentiel de bien comprendre que la décision d'acquiescer un bon de souscription s'accompagne du risque de perte de la totalité du capital investi, plus les commissions ou autres frais applicables.

### 2.2. Echanges sur des bons de souscription de gré à gré

#### Nature

On parle de transactions de gré à gré (hors marché) lorsque la transaction se fait en dehors d'un marché réglementé.

#### Principaux risques

Il peut s'avérer impossible de liquider une position existante, d'évaluer la valeur d'une position résultant d'un échange de gré à gré ou de déterminer le niveau d'exposition au risque.

Les prix d'achat et de vente ne font pas nécessairement l'objet d'une cotation et, même lorsque c'est le cas, ils sont fixés par les spécialistes de ce type d'instruments. Il peut par conséquent s'avérer difficile d'établir le juste prix, voire de vendre, quel que soit le prix demandé.

### 2.3. Instruments dérivés titrisés

#### Nature

Certains types d'instruments dérivés titrisés, y compris les bons d'option, permettent d'exercer pendant une durée limitée un droit d'achat ou de vente pour plusieurs types d'investissement, en principe face à une personne autre que l'émetteur de l'investissement en question.

D'autres types d'instruments dérivés titrisés octroient des droits dans le cadre d'un CFD qui autorisent à spéculer sur l'évolution de la valeur d'un titre donné (quel qu'il soit) ou d'un indice (tel que l'indice S&P 500). Dans les deux cas, l'investissement ou le titre/indice peuvent être désignés en tant que « produit sous-jacent ».

#### Principaux risques

Les instruments dérivés titrisés présentent souvent un pouvoir multiplicateur ou un effet de levier important. Un mouvement même relativement faible du cours de l'instrument sous-jacent peut par conséquent provoquer un mouvement plus important (qu'il soit favorable ou défavorable) du cours de l'instrument dérivé titrisé. Cela signifie que le cours de tous ces instruments peut s'avérer volatil.

Les instruments dérivés titrisés ont une durée de vie limitée. Ils peuvent associer certaines fonctionnalités comme des barrières désactivantes intégrées (« in built knock out »), des ordres stop-loss, ou d'autres éléments de ce type et (à moins qu'il existe une certaine forme de garantie de rendement du capital investi dans le produit) leur valeur peut devenir nulle au moment de leur échéance si l'instrument sous-jacent n'offre pas les performances attendues.

Étant donné ce risque, vous ne devez investir dans ce type de produits que si vous êtes prêt à perdre l'intégralité du capital investi, plus les commissions et autres frais applicables.

## 2.4. Contrats de différences (CFD)

### Nature

Un CFD – ou contrat de différences – est une spéculation sur les changements de valeurs d'un produit sous-jacent. Le CFD permet de spéculer sur les futures augmentations ou diminutions de la valeur d'un produit sous-jacent spécifique, tel qu'une action, un indice, des matières premières, des métaux précieux, des paires de devises (voir la section FOREX). Les contrats Futures et Options peuvent également être appelés CFD (voir les sections Futures et Options) et être des options, des contrats à terme sur indice, ainsi que des swaps de devises ou de taux d'intérêt. Toutefois, contrairement aux autres contrats à terme et aux options, les CFD ne peuvent être réglés qu'en espèces.

Les CFD cotés sur un marché réglementé sont également appelés « turbos ». Les turbos présentent moins de risques que les CFD classiques, car ils intègrent une garantie stop-loss sans frais supplémentaires, ce qui vous permet de contrôler à tout moment le niveau de perte maximal. Avec un turbo, il est impossible de perdre plus que votre versement initial, et cela quelle que soit la durée de vie du turbo et même si le marché est extrêmement défavorable.

Le prix des CFD évolue toujours avec le prix du produit sous-jacent, qui est négocié, dans la plupart des cas, sur un marché réglementé. Le cours et la liquidité des CFD sur des actions individuelles reflètent le cours et la liquidité de l'action sur le marché sur lequel l'action est négociée, alors que, par exemple, les CFD sur indices sont des produits de gré à gré (OTC) dont le cours est fixé par la Banque sur la base du cours et de la liquidité des actions sous-jacentes, du marché des contrats à terme, des estimations de dividendes futurs, des effets des taux d'intérêt, etc.

### Principaux risques

Investir dans des CFD présente un niveau de risque élevé. En raison de l'effet de levier associé, vous pouvez prendre des positions plus importantes que vous ne pourriez généralement le faire, compte tenu des liquidités que vous détenez avec la Banque.

L'effet de levier peut donc considérablement amplifier vos gains et vos pertes. Étant liée à un produit sous-jacent, la valeur d'un CFD dépend de ce sous-jacent. Par conséquent, un petit mouvement négatif ou positif au niveau du prix du produit sous-jacent peut avoir un effet beaucoup plus important sur vos positions CFD, ce qui peut conduire à des gains ou à des pertes substantielles.

Pour les Clients de détail (MiFID), si le montant des liquidités disponibles sur le compte (c.-à-d. les espèces crédités sur votre compte) et la somme des pertes et gains non réalisés de toutes les transactions CFD ouvertes sur ce même compte se

montent à moins de la moitié de l'exigence de marge initiale minimale pour toutes ces transactions CFD ouvertes, la Banque procédera, immédiatement et sans préavis, à la fermeture de la/ des position(s) CFD dont les pertes sont les plus importantes, et cela afin de ramener votre niveau de marge au-dessus du niveau de clôture, et vous réaliserez des pertes. Si vous êtes classé comme Client professionnel MiFID, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement, voire plus encore que votre dépôt initial. Vous seriez alors tenu d'effectuer d'autres paiements.

C'est pourquoi vous devez absolument vous assurer que vous disposez de fonds suffisants sur votre compte pour couvrir, à tout moment, les besoins de marge. À défaut, cela peut entraîner la liquidation de certaines ou toutes vos positions CFD, si le solde de votre compte est inférieur au niveau de clôture (comme indiqué sur la plateforme de trading, selon de votre classification client MiFID). Vous devez donc surveiller en permanence votre compte et déposer des fonds supplémentaires ou clôturer vos positions CFD (ou certaines d'entre elles) afin que les liquidités de votre compte couvrent à tous moments, le besoin de marge.

Vous devez également prendre en considération la volatilité du marché, la liquidité et les possibles changements rapides de prix (Risque de gap). Le risk de gap est un risque résultant de la volatilité du marché et se matérialise quand les prix changent soudainement. Cela peut notamment survenir en dehors des heures d'ouverture habituelles, mais aussi pendant un séance de marché. Ces écarts de prix peuvent modifier rapidement et radicalement le solde de votre compte, augmentant ainsi le risque que vous ne disposiez pas de liquidités suffisantes sur votre compte et que vous vous trouviez en situation d'appel de marge, avec pour conséquence la clôture de vos positions CFD si le solde de votre compte tombe en dessous du niveau de clôture.

De plus, en fonction de la valeur des positions CFD que vous détenez et de la durée pendant laquelle vous les conservez, vous devrez peut-être payer des frais de financement. Ces frais sont facturés quotidiennement sur votre compte si vous détenez des positions d'un jour sur l'autre. Dans des cas extrêmes, dans des situations dans lesquelles vous conservez des positions pendant une longue période, ces frais peuvent dépasser vos gains ou augmenter considérablement vos pertes. Vous devez donc disposer de liquidités suffisantes sur votre compte pour aussi couvrir ces frais de financement.

Les CFD qui peuvent être négociés sur la plateforme de la Banque ne sont cotés sur aucune bourse. Ces transactions sont toujours effectuées avec la Banque en tant que contrepartie et ne sont compensées par aucune chambre de compensations centrale. Vous êtes donc exposé au risque de contrepartie et si la Banque devient insolvable, et vous ne pourrez peut-être pas récupérer intégralement votre investissement. Cela signifie également que les positions CFD ne peuvent être fermées qu'avec la Banque et ne sont transférables à aucune autre partie. Si vous avez plusieurs positions CFD auprès de la Banque, votre risque est donc cumulatif et il ne se limite pas à une seule position.

Cela signifie également que les prix et autres conditions de trading sont fixés par nos soins, conformément à notre politique de meilleure exécution des ordres (Best Execution Policy). En particulier, votre capacité à ouvrir ou fermer des positions CFD en temps opportun n'est pas garantie.

Enfin, nous vous conseillons de lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur (KID) avant de vous engager dans une transaction CFD.

## 2.5. CFD sur devises (FOREX)

### Nature

Les devises peuvent être négociées sous différentes formes, via des FX Spot, FX Forward, FX Options, ou des CFD sur devises.

FX Spot définit l'achat d'une devise contre la vente d'une autre pour une livraison immédiate.

Un FX Option est un contrat qui donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une certaine devise à un taux de change spécifié au plus tard à une date spécifiée. Pour ce droit, une prime est versée au vendeur. Un acheteur de FX Option a le droit d'effectuer une transaction dans la paire de devises FX Spot sous-jacente à la date d'expiration si le prix est plus favorable que le prix du marché à ce moment. En revanche, un vendeur de FX Options a l'obligation de conclure une transaction avec la Banque à la date de règlement si l'acheteur le demande.

Les transactions FX Forward impliquent l'obligation d'effectuer le swap de devises convenu, à un prix convenu, à la date de règlement future.

Les transactions CFD sur devises (FOREX) vous permettent de spéculer sur l'évolution du prix d'une devise par rapport à une autre, tout en traitant sur marge via un effet de levier.

### Risques principaux

Le marché des changes est le plus grand marché financier au monde avec des transactions 24 heures sur 24, tous les jours ouvrés. Il se caractérise, entre autres, par une marge bénéficiaire relativement faible par rapport aux autres produits. Un profit élevé est donc soumis à un volume de transactions important, qui est obtenu, par exemple, par le trading sur marge comme décrit ci-dessus.

Comme ils sont de même nature, les CFD sur devises présentent les mêmes risques que les autres contrats CFD, à l'exception de ceux liés aux caractéristiques du produit sous-jacent (paires de devises).

Les FX Options présentent un risque limité sous la forme de prime payable lorsque le contrat est conclu, tandis que les options qui ont été vendues comportent un risque illimité lié au risque de changements du prix de la paire de devises sous-jacente.

## 2.6. Instruments d'emprunt convertibles

### Nature

Il s'agit d'instruments obligataires émis par une société et pouvant être échangés contre des actions ordinaires de cette dernière.

L'instrument peut être converti en actions dont la cote est généralement établie au moment où l'instrument est émis. Ce dernier peut en principe être converti à tout moment tant qu'il n'est pas arrivé à échéance.

Les titres convertibles bénéficient à la fois de la fiabilité des instruments d'emprunt et, autre avantage non négligeable, de l'accroissement de la valeur des actions de l'entreprise.

### Risques principaux

Si un émetteur n'est pas en mesure de rembourser son emprunt, vous risquez de ne pas récupérer la totalité du capital investi, voire d'en perdre l'intégralité. En cas de faillite, les détenteurs d'obligations ont toutefois, dans la plupart des cas, la possibilité de revendiquer les actifs de l'émetteur avant les actionnaires.

Une baisse de la note de crédit d'une obligation ou d'un émetteur peut augmenter le rendement exigé par l'investisseur vis-à-vis de l'obligation, ce qui se traduira par une baisse du cours de cette dernière.

Ils peuvent généralement être remboursés par anticipation, ce qui signifie que l'émetteur peut forcer la conversion de l'obligation en un nombre d'actions spécifiques et à un cours déterminé.

## 2.7. Transactions de gré à gré (OTC)

### Nature

Il s'agit d'une transaction bilatérale pour laquelle les deux parties ont convenu à l'avance des modalités d'exécution encadrant la transaction ou le contrat en question. La transaction n'a pas lieu sur un marché réglementé ou sur une plateforme multilatérale de négociation. Les CFD, la plupart des obligations et les bons de souscription (s'agissant des actions et des parts de capital qui ne sont pas négociées sur un marché réglementé ou en bourse) sont par exemple des transactions de gré à gré.

Les transactions de gré à gré portant sur des actions et des parts de capital ne sont pas négociées sur les marchés boursiers, car elles ne sont pas conformes aux procédures de cotation qui régissent ces derniers. Cela étant, certaines sociétés qui respectent les procédures de cotation privilégient tout de même les transactions de gré à gré pour échanger leurs actions. Les actions de gré à gré sont cotées sur les OTCBB (Over the Counter Bulletin Boards) ou « pink sheets ».

### Principaux risques

Il est possible qu'une contrepartie impliquée dans la transaction fasse faillite avant l'échéance du contrat et ne soit donc pas en mesure d'honorer les paiements actuels et futurs prévus au contrat (c'est ce qu'on appelle le « risque de contrepartie »).

Étant donné les modalités spécifiques des transactions de gré à gré, le défaut de paiement d'une contrepartie peut avoir des répercussions négatives sur ce marché au sens large et donc sur des échanges de gré à gré par ailleurs sans aucun lien (c'est ce qu'on appelle le « risque systémique »).

Il est fréquent que les actions de gré à gré cotées sur les OTCBB aient un cours inférieur à un dollar (« penny stocks ») et/ou que les informations sur l'émetteur soient limitées.

Les transactions avec des produits OTC peuvent impliquer un risque plus important que l'investissement dans des produits boursiers, car il n'existe pas de bourse ou de marché où clôturer une position ouverte. Cela signifie que la liquidité du marché ne peut pas être garantie et qu'il peut être difficile, voire impossible, de solder une position existante, d'évaluer la valeur de la position résultant d'une transaction de OTC ou d'évaluer l'exposition au risque. Toutes les transactions de CFD sont effectuées pour votre propre compte, ce qui signifie que nous sommes toujours votre contrepartie, donc lorsque vous ouvrez une position auprès de nous, vous ne pouvez clôturer cette position qu'auprès de nous. Les transactions de CFD ne vous confèrent aucun droit sur le produit sous-jacent.



Il peut se produire des mouvements soudains du marché, sur tout marché ou marché boursier sous-jacent, dénommés « gapping », créant un important changement du cours du produit sous-jacent et donc du cours du CFD associé. De même, des événements peuvent se produire alors que le marché ou le marché sous-jacent est fermé, par exemple pendant un weekend ou en dehors des jours où nous proposons nos services (les jours ouvrés), ce qui signifie que le cours peut être à un niveau différent lorsque le marché ou le marché boursier sous-jacent rouvre, et donc la valeur de votre transaction OTC peut également évoluer de façon importante.

## 2.8. ETP (Exchange Traded Products)

### Nature

Ces produits permettent de suivre les évolutions d'un actif sous-jacent et d'avoir une exposition sur un grand nombre de marchés tout en évitant les coûts directs d'investissement.

Il existe trois types d'ETP : les ETF, les ETC (Exchange Traded Commodities, matières premières cotées) et les ETN (Exchange Traded Notes, titres de créance indiciaires cotés). Les ETC et les ETN n'offrent pas à l'investisseur le même niveau de protection que les ETF agréés par les OPCVM de l'Union européenne.

Les ETP peuvent constituer une stratégie d'investissement physique (le fonds contient dans ce cas une partie, voire l'intégralité, des actions ou des titres de l'indice suivi), ou synthétique (des transactions spécifiques, appelées swaps, sont alors utilisées pour suivre le cours de l'indice).

### Principaux risques

Le recours à des techniques financières complexes (notamment les produits dérivés et les swaps) indique que ces produits financiers ne conviennent pas à tous les investisseurs.

Si un ETP ne détient pas les actifs suivis, cela peut entraîner la perte d'une partie, voire de l'intégralité, du capital investi, en fonction des circonstances.

Plus un ETP investit dans des instruments à effet de levier, plus les pertes liées à ces derniers risquent d'être importantes. Pour les ETP à effet de levier basés sur des indices, la hausse ou la baisse du cours des actions sera plus importante que la hausse ou la baisse de l'indice sous-jacent (c'est ce qu'on appelle le « risque de levier »).

## 2.9. Droits non libérés

### Nature

Il s'agit de droits à souscrire de nouvelles actions attribuées provisoirement par un émetteur dans le cadre d'une augmentation de capital, sous réserve du paiement du prix de souscription. On dit que ces droits sont « non libérés », car le montant dû une fois l'offre de souscription acceptée n'a pas encore été versé. Si l'actionnaire décide d'exercer ces droits, il devra alors verser le montant dû pour les actions qu'il a été autorisé à acheter.

Ces droits sont des titres pouvant être échangés sur le marché (c'est ce qu'on appelle des ordres « non libérés »).

## Principaux risques

Les droits achetés sur le marché ouvert offrent des options d'achat à échéance courte ne pouvant être exercées qu'au cours d'une période limitée. S'ils ne sont pas exercés au cours de la période donnée, ces droits afficheront une valeur nulle au moment de leur expiration.

## 2.10. Contrats à terme (Futures)

### Nature

Le trading des contrats à terme implique de spéculer sur l'évolution future du cours d'un actif sous-jacent. Les contrats à terme créent une obligation standardisée pour le détenteur d'acheter ou de vendre l'actif sous-jacent à un prix convenu à une date donnée future. L'actif sous-jacent peut être, par exemple, des matières premières, des produits agricoles ou des produits financiers. Selon la nature du contrat à terme, l'actif doit être réglé pour la différence du prix ou au moment de la remise effective à la date de règlement.

### Principaux risques

Les contrats à terme font toujours l'objet d'opérations sur marge. Les contrats à terme sont toujours négociés sur un marché réglementé, que ce soit par négociation directe sur les systèmes boursiers ou par déclaration des transactions.

Les contrats à terme étant des opérations sur marge, cela vous permet de prendre une position plus importante que vous ne pourriez généralement le faire, compte tenu des fonds que vous détenez avec la Banque. Un mouvement relativement minime, positif ou négatif, sur le marché peut avoir un effet important sur votre investissement. Le trading de contrats à terme implique donc un degré relativement élevé de risque. Les gains et pertes potentiels peuvent donc être importants, même si l'investissement initial est relativement faible. Si votre exposition totale sur les opérations sur marge est supérieure à votre versement initial, vous risquez de perdre plus que votre versement initial.

## 2.11. Options sur contrats

### Nature

Une option sur contrat vous donne le droit ou l'obligation d'acheter ou de vendre un montant ou une valeur spécifique d'un actif sous-jacent à un prix d'exercice fixé, l'option pouvant être exercée à la date d'échéance spécifiée ou avant celle-ci. Une option sur contrat vous donnant le droit d'acheter ou l'obligation de vendre est une option d'achat. Une option sur contrat vous donnant le droit de vendre ou l'obligation d'acheter est une option de vente.

Une option sur contrat dans le cours à l'échéance sera toujours exercée. Les options sur contrats sont négociées avec la Banque comme contrepartie.

### Principaux risques

Les acheteurs et les vendeurs des options sur contrats doivent se familiariser avec les types d'options (à savoir, put ou call, acheté ou vendu) qu'ils prévoient de négocier et les risques associés. La négociation d'options est hautement spéculative et ne convient pas à tous les investisseurs étant donné les risques encourus.

Les options sur contrats vous donnant le droit de vendre ou d'acheter un actif sous-jacent (achat d'options sur contrats) peuvent afficher une valeur nulle au moment de leur expiration et votre investissement initial (à savoir prime et frais de transaction) sera perdu.

Les options sur contrats vous donnant l'obligation de vendre ou d'acheter un actif sous-jacent (vente d'options sur contrats) peuvent entraîner des pertes importantes (potentiellement illimitées). Si vous vendez une option sur contrat, le risque associé est considérablement plus élevé que si vous achetez une option sur contrat. Des appels de marge seront, le cas échéant, nécessaires pour conserver votre position et votre perte peut être très largement supérieure à la prime perçue. Lorsque vous vendez une option sur contrat, vous vous engagez formellement à acheter ou à vendre l'actif sous-jacent si celle-ci est exercée, quel que soit l'écart entre son cours et le prix d'exercice. Si vous possédez l'actif sous-jacent que vous avez acheté pour le vendre (dans le cas des options dites « options d'achat couvertes »), votre risque est réduit. Si vous ne possédez pas l'actif sous-jacent (options d'achat à découvert), votre risque est potentiellement illimité.

Afin de s'assurer que vous pourrez couvrir les pertes sur la vente d'options sur contrats, la Banque définira des exigences de marge. Les pertes potentielles peuvent néanmoins être supérieures à la marge demandée et vous serez responsable de ces pertes.

Si votre exposition totale sur les opérations sur marge est supérieure à votre versement initial, vous risquez de perdre plus que votre versement initial. Si l'actif sous-jacent d'une option sur contrat est un produit sur marge (à savoir un produit dérivé), et si l'option sur contrat est exercée par l'acheteur, alors l'acheteur (en cas d'option d'achat) ou le vendeur (en cas d'option de vente) de l'option sur contrat acquerra une position sur le produit sous-jacent négocié sur marge avec les risques et les obligations associés à cette marge.

## 2.12. Prêts Lombard (Crédit Lombard)

### Nature

Un Crédit Lombard est un prêt adossé sur des titres. Cet outil de financement permet aux investisseurs de tirer parti des nouvelles opportunités offertes par les marchés, tout en épargnant leur portefeuille d'actifs. En d'autres termes, ils ne se voient pas contraints de vendre des titres pour investir.

Lorsque les marchés affichent des signes de croissance, un crédit lombard vous permettra d'investir dans de nouvelles opportunités et ainsi d'augmenter la taille de votre portefeuille. Il offre une certaine souplesse aux investisseurs : les liquidités peuvent être mises à profit selon leurs besoins sans qu'il soit nécessaire de liquider d'actifs, et ce, tant que leur compte affiche des fonds propres suffisants.

À l'instar de tout crédit, des intérêts sont dus au titre des sommes empruntées à la Banque pendant toute sa durée.

### Principaux risques

Les Crédits Lombard sont étroitement liés aux cours boursiers et à leurs risques inhérents, mais nous tenons à vous informer également des risques spécifiques liés à ces crédits.

Lors de l'étude d'un tel produit, nous vous recommandons d'identifier dans quelle mesure l'utilisation de la marge correspond à votre tolérance aux risques et à vos objectifs de placement. Vous devez impérativement comprendre les risques encourus lors de l'utilisation de la marge :

Swissquote Bank Europe SA, registered in Luxembourg under R.C.S.L. No. B 78729. Regulated by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Risque lié à l'effet de levier : l'effet de levier consiste à utiliser une marge pour augmenter potentiellement la rentabilité (par rapport à un investissement au comptant). Lorsque le marché est favorable, l'investissement sur marge permet aux investisseurs d'accroître davantage leurs gains. Cependant, il est essentiel de savoir que la valeur de vos investissements peut aussi bien se déprécier que s'apprécier. L'effet de levier vous expose à des risques de perte plus grands que le placement au comptant dans des titres ; en effet, le montant de votre crédit dépend de la valeur des actifs donnés en garantie. Si les titres sur lesquels est adossé votre Crédit Lombard se voient dépréciés en raison de risques liés à l'émetteur et/ou aux cours des devises, vous serez dans l'obligation de donner de nouveaux actifs en garantie ou de rembourser le montant correspondant, indépendamment de la valeur sous-jacente des titres acquis.

Risque lié aux taux d'intérêt : à l'instar de tout autre emprunt, vous devez rembourser votre Crédit Lombard ainsi que ses intérêts, indépendamment de la valeur sous-jacente des titres acquis. Veuillez garder à l'esprit que les taux d'intérêt peuvent varier tout au long de la durée du prêt.

Risque lié à l'appel de marge : la Banque peut durcir à tout moment et sans préavis les critères de marge. Si vos fonds se trouvent en dessous de ces seuils minimums, la Banque émettra un appel de marge vous demandant de fournir de nouvelles liquidités ou des titres supplémentaires. Vous serez tenu de répondre à cet appel de marge en apportant à votre compte les garanties nécessaires. La Banque a pour politique d'essayer de vous contacter, dans la mesure du possible, pour vous informer en cas de marge insuffisante. Toutefois, elle peut céder des titres de votre compte sans préavis pour couvrir toute perte. Dans certaines conditions, vous ne pourrez pas prétendre à un délai supplémentaire pour vous conformer aux exigences de marge.

Risque lié à la liquidation forcée : si vous êtes dans l'incapacité de répondre à un appel de marge, la Banque peut décider, à sa propre appréciation, de vendre tout ou partie des titres de votre compte afin de protéger son prêt et couvrir toute marge insuffisante. La Banque n'est pas tenue de vous en informer au préalable.

## 2.13. Produits à effet de levier

### Nature

Les produits à effet de levier sont normalement considérés comme une catégorie de produits structurés. Alors que les produits structurés sont généralement une combinaison de produits d'investissement conventionnels (tel qu'une action ou une obligation) et d'un instrument dérivé, les produits à effet de levier se composent « uniquement » d'un instrument dérivé ou d'une combinaison d'instruments dérivés. Les produits à effet de levier sont destinés à investir de manière spéculative ou à garantir une couverture des risques. L'effet de levier consiste dans le fait que les investisseurs peuvent participer de manière disproportionnée à la hausse ou à la baisse des prix avec un montant relativement faible de capital investi. Il est ainsi possible de bénéficier des tendances à court terme dans les deux sens. Avec un mini-future, les investisseurs participent au prix du sous-jacent sur la base d'un effet de levier avec un faible montant de capital investi, à condition que le prix reste au-dessus du niveau de « stop-loss ». Avec un certificat à effet de levier, les investisseurs participent au prix du sous-jacent sur la base d'un effet de levier et bénéficient ainsi de manière disproportionnée de la hausse (long) ou de la baisse (short) des prix.

## Principaux risques

La négociation de produits à effet de levier est très risquée dû aux marchés spéculatifs et volatiles de ces produits, la complexité des structures, et l'effet de levier (marge) plusieurs d'entre elles impliquent. L'effet de levier peut varier au court de la durée de vie du produit et peut, dans certaines circonstances, devenir extrêmement élevé. Les produits avec traitement barrière (par exemple, les produits knock-out ou stop-loss) peuvent perdre instantanément toute leurs valeurs. En particulier, les risques suivants s'appliquent :

**Effet de levier :** En raison de l'effet de levier offert par les warrants, de lourdes pertes peuvent être subies dans un court laps de temps et même entraîner une perte totale du capital investi.

**Niveau knock-out :** Si un événement knock-out devait se produire, le produit perdrait sa valeur même avant sa date d'expiration initiale.

**Durée limitée :** la durée de vie d'un produit sous garantie ou knock-out est généralement limitée. Les droits que vous acquérez par l'achat de ces produits peuvent perdre de la valeur pendant la durée ou même expirer entièrement. Plus la durée restante jusqu'à l'expiration est courte, plus le risque de perte de valeur est grand, car il ne reste plus beaucoup de temps pour que la spéculation porte ses fruits.

**Autres facteurs influant sur les prix :** Les variations de la volatilité implicite ont un impact sur la valeur des warrants knock-out, bien que dans une moindre mesure que pour les warrants normaux. En outre, leur valeur est influencée par l'évolution des taux d'intérêt, les attentes modifiées en matière de dividendes sur l'instrument sous-jacent, ainsi que l'attrition de la durée restante jusqu'à l'expiration.

**Instruments sous-jacents libellés en devise étrangère :** Si l'instrument sous-jacent est négocié dans une devise autre que votre devise préférée, vous supportez un risque de change supplémentaire car la valeur intrinsèque du produit est calculée dans cette devise étrangère.

**Risque de contrepartie :** Si l'émetteur devait avoir des difficultés à faire face à ses paiements ou devenir insolvable, le capital investi n'est pas protégé. L'investisseur supporte donc également un risque lié à la solvabilité de la contrepartie.



## 3. Produits en dehors de MiFID

---

### 3.1. Avoirs Digitaux

Les crypto-monnaies ne sont pas incluses dans ce document et font l'objet d'un avertissement spécifique sur les risques. Veuillez consulter le site Internet de la Banque [www.swissquote.lu](http://www.swissquote.lu) pour de plus amples informations.

### 3.2. Métaux précieux adossés physiquement

#### Nature

Les métaux précieux sont des métaux rares qui ont une valeur économique élevée en raison de divers facteurs, notamment leur rareté, leur utilisation dans des processus industriels et leur perception en tant que réserve de valeur. En tant qu'investissement, les métaux précieux sont souvent recherchés pour diversifier les portefeuilles et en période d'incertitude financière.

Les métaux précieux (par exemple, XAU en tant qu'onces d'or) mis à disposition par la Banque sont négociés sur le marché au comptant et garantis par des métaux précieux physiques détenus en dépôt. Ce type d'actif convient aux investisseurs qui souhaitent profiter des variations de prix des métaux précieux sans requérir la livraison physique des actifs.

#### Risques principaux

L'évolution du prix du métal précieux dépend des mouvements du marché qui peuvent être influencés notamment par les conditions et les prévisions économiques mondiales, les taux d'intérêt et les décisions des banques centrales, l'offre et la demande de métaux précieux et la valeur du dollar US, dans la mesure où, dans le monde entier, la valeur du métal précieux est principalement exprimée et négociée en dollars US. Pour l'achat de métaux précieux dans d'autres devises, la valeur de l'investissement est influencée par les effets du taux de change. Par exemple, une appréciation du dollar US par rapport à l'euro a un effet positif, tandis qu'une dépréciation a un effet négatif.

Par conséquent, la valeur du métal précieux peut fluctuer et le prix du métal précieux peut être inférieur au prix auquel vous l'avez acheté. Si la valeur de votre métal précieux tombe à zéro, vous pouvez même perdre la valeur de l'intégralité de votre investissement.

Les investisseurs sont avisés que les investissements directs en métaux précieux ne sont pas couverts par le Système d'Indemnisation des Investisseurs Luxembourgeois (SIIL) ou par le Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourgeois (FGDL).

Les métaux précieux ne génèrent pas de revenus passifs tout au long de la période d'investissement, contrairement aux intérêts ou aux dividendes.

Le Client n'a aucun droit de livraison physique sur les métaux précieux négociés par l'intermédiaire de la Banque. La Banque étant la seule contrepartie du client, les métaux précieux ne peuvent être transférés. A la clôture du compte, toutes les positions en métaux précieux doivent être vendues.

## 4. Risques principaux relatifs au trading

De manière générale, vous ne devez pas effectuer des transactions dont vous ne comprenez pas la nature ainsi que les risques auxquels vous vous exposez.

Par conséquent, vous devez considérer attentivement si le type de trading est adapté à votre situation, eu égard à votre expérience, vos objectifs, vos ressources financières et toute autre circonstance pertinente.

Sans que la liste ci-après soit limitative, les risques principaux relatifs à l'investissement sont :

### 4.1. Risques de variation des valeurs liquidatives

Ces risques de variation des valeurs liquidatives existent sur toute place financière. Le cours d'un instrument financier est le résultat de l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché. Il peut être soumis à des variations inattendues qui comportent des risques de perte. En outre, la volatilité qui a caractérisé par le passé un instrument donné peut évoluer, même sans que des événements extrêmes ne perturbent le marché.

### 4.2. Risques liés à l'économie / au pays / au transfert

Les changements associés aux cycles économiques ont des effets systématiques sur les cours des titres. Ces derniers fluctuent en fonction des anticipations sur la croissance et les récessions. La longueur et l'envergure des cycles économiques évoluent, tout comme leurs répercussions sur les différents secteurs économiques. Par ailleurs, ces cycles peuvent varier d'un pays à l'autre. Des pertes peuvent être subies si ces facteurs ne sont pas pris en compte ou si les tendances économiques à venir sont mal évaluées lors d'une décision d'investissement. Vous devez tenir compte des effets de la conjoncture sur l'évolution des taux d'intérêt, sur les taux de change, ainsi que sur les bénéfices des entreprises dans le pays concerné.

De plus, un pays peut se déclarer en défaut de paiement et/ou suspendre toute opération de change de sa monnaie. En cas de crise affectant une devise ou de restrictions des virements vers l'étranger, vous risquez de ne pas recevoir les paiements auxquels vous avez droit. Vous pouvez également être payé en devises non convertibles en raison de restrictions sur les opérations de change. Le climat politique et économique de certains pays peut également engendrer de l'instabilité à l'origine de gel d'actifs ou de limitation des droits.

### 4.3. Risques de liquidité de marché et risques de volatilité

En raison du risque lié à la liquidité, vous ne pourrez pas systématiquement obtenir un prix approprié lors de la cession d'un titre, car le marché peut présenter un manque de liquidité. Lorsqu'il est impossible de vendre des instruments financiers ou lorsqu'ils ne peuvent être vendus qu'avec difficulté à un prix très faible, on dit que le marché est illiquide. Les marchés de certains produits dérivés peuvent subir des périodes de liquidité amoindrie voire de pénurie de liquidité. Ce risque peut avoir des effets sur tous les acteurs du marché et aura un impact sur le cours de tout produit et, donc, des instruments qui en sont dérivés (leur prix sera considérablement réduit). Certains marchés ou secteurs sont extrêmement volatils ; cela signifie

que le cours du produit sera, lui aussi, volatil.

### 4.4. Risques liés à l'inflation

L'inflation est calculée à partir de l'augmentation des prix à la consommation. Elle correspond à l'évolution de la perte de pouvoir d'achat. Votre pouvoir d'achat diminue lorsque l'inflation (dans votre pays) dépasse le rendement de vos placements (coupons, dividendes et plus-values). Par conséquent, vous devez fonder vos décisions de placement sur le taux d'intérêt effectif, à savoir la différence entre le taux d'intérêt et l'inflation.

### 4.5. Risques d'exécution

Le risque d'exécution est lié au fait que les transactions n'ont pas forcément lieu immédiatement. Lorsque vous donnez un ordre d'exécution, il est possible que le cours du produit ait évolué entre le moment de l'ordre et son exécution. Pour cette raison, nous ne pouvons pas garantir que le prix demandé soit le même entre le moment où l'ordre est exécuté et le moment où la transaction concernée est confirmée.

Les ordres ne peuvent pas être exécutés en dehors des jours ouvrés des banques ; cela peut entraîner des pertes importantes, en particulier lors des transactions sur produits dérivés.

Les ordres que vous avez ouverts ne peuvent pas non plus être annulés en dehors de jours ouvrables de banques ou des heures de fonctionnement de la plateforme de trading. Afin de limiter les pertes, nous vous proposons un outil qui vous permet de choisir des seuils pour donner des « ordres stop ». Ces derniers clôturent automatiquement votre position lorsqu'un seuil de prix que vous définissez est atteint. Dans certaines circonstances, ceux-ci n'ont cependant aucune efficacité, par exemple, lors de changements rapides des cours, de gaps (comme décrit plus haut), de situations de pénurie de liquidité ou de la fermeture des marchés. Dans de telles circonstances, votre position peut être clôturée à un prix bien en dessous du seuil que vous avez défini.

### 4.6. Risques liés aux marchés étrangers et aux marchés émergents

Les risques présentés par les marchés étrangers se distinguent de ceux présentés par les marchés européens. Dans certains cas, ils sont plus importants. Les variations des taux de change ont des effets sur les profits ou pertes potentiels engendrés par les transactions sur des marchés étrangers ou pour des contrats libellés en devise.

Les marchés émergents sont des marchés boursiers de pays caractérisés par une certaine instabilité politique et des places financières relativement imprévisibles. De nombreux marchés émergents présentent notamment un manque d'infrastructures robustes, des télécommunications généralement médiocres et leurs banques et autres systèmes financiers ne sont pas systématiquement développés, bien régulés et bien intégrés. Ces pays peuvent également avoir une dette extérieure considérable qui peut altérer le bon fonctionnement de leur économie et avoir des répercussions sur les résultats de leur marché. Les régimes fiscaux peuvent être soumis au risque de la mise en œuvre de nouvelles taxes lourdes ou arbitraires, ce qui peut vous impacter négativement.

#### 4.7. Risques liés aux devises / risque de change

Le risque lié aux devises concerne tous les instruments financiers, qu'il s'agisse des titres du marché monétaire, des obligations, des actions ou des produits dérivés. Les investisseurs qui font l'acquisition d'instruments financiers en devise s'exposent à des risques de change, c'est-à-dire un risque de dépréciation de la devise face à leur monnaie de référence. L'acquisition de titres américains ou asiatiques sur les Bourses européennes ne permet pas de contourner le risque de change. Les variations de prix en euros tiennent compte de la variation du cours du titre sur sa principale place boursière ainsi que des fluctuations du taux de change. Vous pouvez utiliser les futures de devises et les options de vente pour vous protéger du risque de change. Les principaux facteurs ayant une influence sur les taux de change sont les différences d'inflation et de taux d'intérêt entre les pays, les prévisions économiques du pays considéré, sa situation politique et la sécurité du placement. Par ailleurs, les facteurs psychologiques (par exemple le manque de confiance envers le gouvernement) peuvent déclencher des spéculations sur une devise.

#### 4.8. Risques liés à l'effet de levier / Transaction financée via un prêt (Crédit Lombard)

Les achats de titres financés au moyen de prêts (tels que les crédits Lombard) comportent des risques supplémentaires. Des garanties supplémentaires peuvent se révéler nécessaires si l'évolution du cours des actifs en garantie engendre un dépassement du plafond de crédit garanti. Si vous êtes dans l'incapacité de fournir des garanties supplémentaires, la Banque peut être contrainte de céder les titres en dépôt dans des circonstances défavorables. En outre, la perte subie en raison de mouvements défavorables du cours d'un instrument financier peut excéder le montant de votre placement initial. Ces fluctuations des cours des titres en garantie peuvent entraver votre capacité de remboursement des prêts. Vous devez avoir conscience qu'en raison de l'effet de levier associé à l'achat de titre par le biais de crédits, la vulnérabilité face à la fluctuation des cours de tels placements est proportionnellement plus importante. Par conséquent, si les probabilités de gain sont accrues, et les risques de perte le sont tout autant. L'ampleur de ces risques dépend du ratio d'effet de levier associé au placement : plus l'effet de levier est élevé, plus les risques encourus sont grands.

#### 4.9. Risques liés aux protections des chambres de compensation

Sur de nombreux marchés, les résultats d'une transaction que nous effectuons (ou qu'un tiers avec lequel la Banque fait affaire pour votre compte effective) sont garantis par la place boursière ou la chambre de compensation. Toutefois, dans la plupart des cas, il est très probable que cette garantie ne vous couvre pas et il est possible qu'elle ne vous protège pas si la Banque ou un tiers ne s'acquittent pas de leurs obligations à votre égard.

#### 4.10. Risque lié aux informations

Il s'agit du risque de prendre de mauvaises décisions en raison d'un manque d'informations ou sur la base de renseignements partiels ou erronés.

Un tel risque est encouru si vous vous reposez sur des sources peu fiables, si vous comprenez mal les informations à disposition ou éventuellement en cas de problèmes de communication.

#### 4.11. Risques liés aux Introductions en bourse (IPO) / Nouvelles émissions

Lors de l'émission de nouveaux titres, le cours est parfois artificiellement maintenu par l'émetteur pour un temps, afin qu'ils soient vendus au public. Il s'agit d'un phénomène de stabilisation, qui peut avoir des effets, non seulement sur le cours des titres nouvellement émis, mais aussi sur celui d'autres titres associés.

#### 4.12. Risques liés à la négociation électronique

Nos plateformes de trading sont essentiellement accessibles par internet et vous permettent d'effectuer vos opérations et de nous contacter par des moyens de communication électroniques. Bien qu'ils soient souvent fiables, ils ne sont ni infaillibles, ni systématiquement disponibles. Si vous choisissez de nous contacter par des systèmes de communication électroniques, vous devez être conscient du fait qu'ils peuvent subir des erreurs, des retards, des problèmes de sécurité et/ou ne pas arriver au bon destinataire.

#### 4.13. Risques liés à la surveillance des positions ouvertes

Vous êtes l'unique responsable de la gestion et de la surveillance de vos positions ouvertes. La Banque n'est pas responsable de la surveillance des positions de votre compte. Vous devez avoir conscience qu'afin de minimiser le risque de subir des pertes importantes et afin d'éviter la clôture de vos positions, vous devez suivre régulièrement votre compte et vérifier en particulier les critères de marge pour chaque position ouverte.

#### 4.14. Risques en matière de contrepartie et risque lié à la solvabilité de l'émetteur

Le défaut de la contrepartie ou de l'émetteur d'instruments financiers lors d'une transaction financière (ou du système de règlement/ compensation sur lequel les instruments sont cotés) peut entraîner une perte de la totalité ou d'une partie des fonds placés par l'investisseur. Par conséquent, vous devez tenir compte de la qualité de l'émetteur du produit dans lequel vous investissez. Il est indispensable de garder à l'esprit le concept de notation (ou évaluation du risque de crédit) lors de l'évaluation de ce risque, car il évolue au cours de sa durée jusqu'à son échéance, en particulier pour les produits à long terme.

#### 4.15. Risques liés aux conflits d'intérêts

Lorsque la Banque fait affaire avec vous, elle-même, un associé, un individu concerné ou tout tiers associé à la Banque peut avoir des intérêts, des liens ou des ententes importantes qui sont en conflit avec vos intérêts vis-à-vis de la transaction/ordre. La Banque a une politique d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts et fait tout son possible pour les éviter. Néanmoins, en cas de conflit d'intérêts, la Banque garantit un traitement équitable de tous ses clients au moyen de déclarations de conflit d'intérêts, de règles de confidentialité internes, de décisions de refus d'agir ou autres mécanismes. La Banque ne place pas de manière déloyale ses intérêts au-dessus des vôtres. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à notre Politique de gestion des conflits d'intérêts, disponible sur notre site internet.